

Département de la **SOMME**
 Arrondissement d'**AMIENS**
 Canton d'**AILLY SUR NOYE**
SISCO de l'Avre et de la Noye

Compte-Rendu du Conseil Syndical du 02 Décembre 2020 à DOMMARTIN :

Présents :

Commune de Cottenchy : M^r Jérémy GAWLIK et M^{me} Béatrice BRIAULT
 Commune de Dommartin : Mesdames Christine MORELLE et Fabienne PERONNET
 Commune de Fouencamps : M^r Yves-Robert LECONTE et M^{me} Sylvie MONTIGNY
 Commune de Guyencourt : Mesdames Monique BLIN et Johanna PEPONAS
 Commune de Remiencourt : M^r Pascal TONNELIER et M^{me} Carole GILSON

Représenté(es) :

Commune de Guyencourt : M^{me} Annie FOUGERAY par M^{me} Johanna PEPONAS

Secrétaire de séance : M^{me} Fabienne PERONNET

ORDRE DU JOUR :

- **Mise en Place d'un service civique,**
- **Questions diverses :**
 - ↪ **Bilan de la réunion sur l'évaluation des quotes - part**
 - ↪ **Remplacement de M^{me} Edwige BERNARD**
 - ↪ **Compte rendu du conseil d'école**
 - ↪ **Travaux à prévoir à la cantine**
 - ↪ **Dates des prochaines réunions de travail sur le budget**

1) Mise en place d'un service civique :

Madame la Présidente indique aux membres du bureau qu'il serait nécessaire d'accueillir un jeune en service civique pour dynamiser le service périscolaire.

Les aspects administratifs du système service civique sur le site ddcs-service-civique@somme.gouv.fr.

1^{ère} démarche : création d'un compte « organisme » sur internet puis obtention d'un agrément.

Le service civique concerne les jeunes de 18 à 25 ans pour une durée de 6 mois soit de Janvier à Juin 2021 pour une mission de 26 à 28 h / semaine.

Les horaires sur le temps du midi 11h30 à 13h30 seraient une complémentarité de surveillance et de proposition de jeux (animation périscolaire).

Pour la période hivernale, nous avons la possibilité de proposer la salle de la mairie comme lieu chaud. Un adulte par lieu équivaut à une meilleure surveillance.

Pour la garderie du soir cela permettrait de mieux répondre aux besoins des enfants **ex :** aller au terrain de sport, aider aux devoirs

2 adultes au lieu d'un permet de réaliser 2 groupes d'activités différentes de 13h30 à 18h **ex :** proposer une activité au terrain de sport pendant 1h.

Mais que lui faire faire entre 13h45 et 16h30 ?

Auprès de l'Éducation Nationale, le jeune pourrait **accompagner** des sorties scolaires, sur demande des enseignants et avec l'autorisation du Directeur d'École. Où accompagner 1 projet dans chaque école.

Le jeune n'a pas obligation de diplômes (le BAFA serait bien).

L'indemnisation de l'État est de 580 € brut soit 490 € net + prestation par organismes (SISCO) de 107.80 €.

Questions : qui fait le recrutement ? Qui serait le tuteur ?

Après réflexion et en avoir délibéré, les membres du bureau acceptent à l'unanimité des membres présents l'accueil d'un service civique.

Le tuteur sera M^{me} Christine MORELLE, Présidente du SISCO.

Le recrutement sera réalisé par Mesdames Béatrice BRIAULT, Christine MORELLE et Monsieur Pascal TONNELIER (ou M^{me} Annie FOUGERAY).

Questions : Les enseignantes sont-elles d'accord ?

Il s'agit d'un projet périscolaire, leur accord n'est pas nécessaire mais nous pouvons les informer et leur proposer la mise à disposition du jeune l'après-midi, si besoin et si demande.

Que lui demander entre 13h30 et 16h30 ?

- ↳ aide à la cantine,
- ↳ logistique du matériel périscolaire

Mettre l'appel à candidature à disposition dans les Mairies (doc distribué)

2) Évaluation des quotes - parts :

Lors de la réunion du 25 novembre dernier avec Mesdames, Monique BLIN, Christine MORELLE et Messieurs Yves-Robert LECOMTE, Pascal TONNELIER et Jérémy GAWLIK, nous avons consulté les résultats pour trouver les procédures de calcul.

3 volets de la quote – part :

- ↳ coopérative scolaire = calcul simple = 2 € / nombre d'habitants
- ↳ cantine / garderie

La participation des communes mise à couvrir le déficit entre les recettes et les dépenses. Le calcul est clair et équitable (nombre d'habitant et nombre de repas / garderie par les enfants de chaque commune).

- ↳ Le fonctionnement des écoles réel est calculé par les communes. Le fonctionnement estimé de l'école (seulement) rassemble les critères suivants : surface des locaux et heures d'ouverture (ex : chauffage des locaux communaux part des écoles).

Les frais estimés par chaque commune (sauf Fouencamps) sont réévalués pour les 5 communes et en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'enfants scolarisés.

Attention, si les frais réels de la commune sont supérieurs aux frais à payer la valeur est négative. **Exemple** : Cottenchy 11 200 € de frais de fonctionnement et 9 000 € de frais à payer au SISCO cela donne la valeur négative de – 2 000 € sur la quote – part. Fouencamps (pas d'école) donc 0 € de frais de fonctionnement la valeur est donc positive à payer au SISCO.

Conclusion : le mode de calcul semble juste même si quelques péréquations sont encore non comprises. Nous pouvons refaire le même mode de calcul pour 2021 et vérifier s'il convient à tous.

Cette année verra sûrement une augmentation des frais de fonctionnement + de chauffage, produits sanitaires, entretiens pour la désinfection des classes.

3) Remplacement de M^{me} Edwige BERNARD :

M^{me} Edwige BERNARD a été remplacée par M^{me} DETAND, qui, à ce jour est en congé de maladie à son tour. Elle a donc été remplacée par un gardien du gymnase sur 2 jours.

Madame la Présidente a proposé à la Communauté de Communes les services de M^{me} Sandrine DEMAISON qui réside à côté de l'école de Dommartin (où elle y fait déjà le nettoyage). M^{me} Sandrine DEMAISON a été acceptée par la Communauté de Communes pour la garderie du matin et du midi.

4) Conseil d'École :

Madame la Présidente informe les membres du bureau un conseil d'école a eu lieu le 6 novembre dernier.

L'effectif total est de 92 élèves, une prévision a été réalisé pour l'année prochaine soit 68 élèves mais toutes les inscriptions ne sont pas faites.

Une demande a été faite sur la révision du prix de la garderie ; il serait souhaitable de remplacer le forfait par un paiement horaire avec quotient familial. Une réunion de travail est à prévoir sur le sujet : **Lundi 04 Janvier 2021 à 17h à Guyencourt**

Il est également demandé de recontacter l'Association des parents d'élèves afin de remettre en place si possible l'aide aux devoirs.

5) Locaux de la cantine :

La cantine rencontre des problèmes d'isolation. Il nous a été demandé d'apposer un verre occultant (ou film) sur les vitres afin de limiter la chaleur et la lumière du soleil.

Des devis sont en cours afin de trouver différentes solutions.

6) Dates à venir :

Rendez-vous à prendre avec M^r Philippe SQUIBAN (trésorier public) afin de faire le point sur le compte administratif et envisager le budget prévisionnel.

Commission pour vérification des quotes – parts sur le fonctionnement 2020 **Mercredi 3 février 2021 à 18h** à la Mairie de Dommartin avec les 5 maires.

Préparation du budget **Mercredi 24 février 2021 à 18h** à Dommartin avec Mesdames Monique BLIN, Fabienne PERONNET, Christine MORELLE et Monsieur Jérémy GAWLIK.

La séance est levée à 22h00

La Présidente,
Christine MORELLE